1650 - Denis Thierry - Trésor des antiquités romaines - BM Lyon

Auteurs : Egasse du Boulay, César

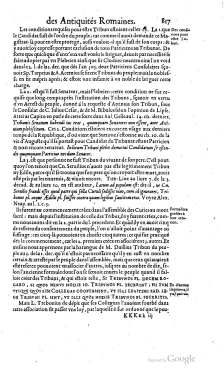

des Antiquités Romaines. 827

Les conditions requises pour estre Tribun estoient estrifes. Le 1. que fut mesme le Candidat fust fils de l'ordre du peuple; car comme l'auoit desiré ce Mar. Drusus, qui estoit le premier entre ceux, il estoit vulgaire, qu'il fait de son corps de bas. Le 2. que fut Sacrosanct, & inuiolable, & ne pouuoit estre blessé, ny tué, sans estre sacrifié par les Prestres aux dieux infernaux. Le 3. que fut mesme de la tribu, dont le peuple estoit diuisé en trente tribus, & que personne de la tribu ne pouuoit estre Tribun sinon que les Citoiens mesmes le lui eussent donné. Le 4. du lieu, dont que dit Tite Liue, deux Patriciens Candidats Q. Quinctius & Q. Servilius, & comme le Tribun du peuple estoit mis en liberté, & en son pouuoir, & obeissoit aux Consuls, & estoit vn subalterne à vn noble & de leur part contre charge.

Le 5. obligé, l'estre Senateur, mais l'obtenir, cette condition ne fut receuë que long temps après, l'ordonnée des Tribuns, Quanto en vertu de la Loy Publicia, & Lycinia, & Lycinia, & Publicia, & Lycinia, & Publicia, & Lycinia, & Public